

SI VOUS N'ÊTES PAS EN RÈGLE LORS DE VOTRE ACCÈS À BORD, IF YOU DON'T HAVE A TICKET WHEN YOU ACCESS THE TRAIN,

VOUS DEVEZ PAYER / YOU MUST PAY



PARCOURS EN KM / ROUTE IN KILOMETRES

DE 0 À 25 DE 26 À 50 DE 51 À 100 DE 101 À 150 DE 151 À 300

	DE 0 À 25	DE 26 À 50	DE 51 À 100	DE 101 À 150	DE 151 À 300
VOUS ÊTES SANS BILLET ET VOUS VOUS PRÉSENTEZ SPONTANÉMENT AU CHEF DE BORD* YOU DON'T HAVE A TICKET AND YOU REPORT VOLUNTARILY TO THE TRAIN MANAGER* barème DE BORD / Onboard scale	11 €	17 €	28 €	40 €	65 €
VOUS ÊTES SANS BILLET ET VOUS NE VOUS PRÉSENTEZ PAS SPONTANÉMENT AU CHEF DE BORD* YOU DON'T HAVE A TICKET AND YOU DON'T REPORT VOLUNTARILY TO THE TRAIN MANAGER* barème CONTRÔLE / Inspection scale	50 €	50 €	50 €	65 €	90 €
VOUS ÊTES SANS BILLET ET VOUS NE POUVEZ PAS RÉGLER IMMÉDIATEMENT* YOU DON'T HAVE A TICKET AND YOU CANNOT PAY IMMEDIATELY* PROCÈS VERBAL / Inspection scale	Jusqu'à / Up to 120 €	Jusqu'à / Up to 120 €	Jusqu'à / Up to 130 €	Jusqu'à / Up to 140 €	Jusqu'à / Up to 150 €

**VOUS MONTEZ DANS UNE GARE DÉPOURVUE DE MOYENS DE DISTRIBUTION PHYSIQUES DE TITRE DE
TRANSPORT (GUICHET, AUTOMATE). YOU GET INTO A STATION WITHOUT THE PHYSICAL MEANS OF DISTRIBUTING A TICKET (TICKET OFFICE, MACHINE).**

VOUS ÊTES SANS BILLET ET VOUS VOUS PRÉSENTEZ SPONTANÉMENT AU CHEF DE BORD* YOU DON'T HAVE A TICKET AND YOU REPORT VOLUNTARILY TO THE TRAIN MANAGER* barème DISTRIBUTION / Distribution scale	ATTRIBUTION DU BARÈME DE DISTRIBUTION CORRESPONDANT AU TARIF DE VENTE AWARDING OF THE DISTRIBUTION SCALE CORRESPONDING TO THE SALES RATE
--	---

**VOUS N'AVEZ PAS VALIDÉ VOTRE ABONNEMENT : 5 € YOU DIDN'T VALIDATE YOUR RAIL PASS: €5
VOUS N'AVEZ PAS VALIDÉ VOTRE BILLET : 20 € YOU DIDN'T VALIDATE YOUR TICKET: €20**

L'ACHAT DE VOTRE BILLET EST POSSIBLE À TOUT MOMENT.
AVANT DE MONTER À BORD DU TER.



SNCF Connect
et agences
agrées SNCF



ter.sncf.com



borne TER



guichet



Scanez le code
pour acheter
sur le site



* Voir les conditions générales de vente sur votre site Internet TER / See the general terms and conditions on your TER website

** La loi de 2017 du Code des Transports fait obligation aux « passagers des transports routiers, ferroviaires (...) de justifier de leur identité »
The 2017 law of Transport code requires « passengers on road and rail transport (...) to provide proof of their identity »